



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5050027**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/04/2025 16H30 C:000032 I:30071  
V/REF : 1007302  
V/Email reçu le Mardi 15/04/2025 a 16H30

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 3073  
IMMEUBLE : LES CHARMETTES  
16,22,28,32,52,56,70 allée des  
charettes 26,48 RUE CHENES  
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 02 Mai 2025

Référence Marché: M\_230717001-1

LOCALISATION : 21 RUE DES CHENES - BOURG EN BRESSE - M JACQUEY 0626150524/MME CHAUDET  
0610712507 - LGT 1002

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE ET REPARATION DE FUITE  
PLO0001 - PLO0004

Donneur d'ordre : M. I. DOUKOURE

NATURE DE L'INTERVENTION :  
Travaux de plomberie.

=====

LE 16 AVRIL 2025 A 15H00  
RECHERCHE DE FUITE  
SOUDURE SUR TUYAU EAU CHAUDE QUI ETAIT PERCE  
PREVOIR REPARATION DEFINITIVE VU AVEC MR DOUKOURE  
LE 29 AVRIL 2025 A 15H00  
REPLACEMENT DE 30 CM DE CUIVRE SUR ARRIVEE D'EAU  
CONTROLE D'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 02/05/25 a 12H04 M. I. DOUKOURE

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie  
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,  
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).  
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si  
nécessaire).  
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.  
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de  
l'étanchéité (si nécessaire).  
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).  
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5050027**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====                    |                                         |      |         |               |
|--------------------------|-----------------------------------------|------|---------|---------------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif       | N°BT | P.U. HT |               |
| 1,00                     | PL00001-Forfait déplacement             | 1    | 46,37   | 46,37         |
| 1,00                     | PL00004-H(s) recherche de fuite         | 1    | 41,22   | 41,22         |
| 1,00                     | PL00001-Forfait déplacement             | 2    | 46,37   | 46,37         |
| 1,00                     | PL00079-Passage en apparent/Ml+te+coude | 2    | 41,22   | 41,22         |
| TOTAL H.T. ....          |                                         |      |         | 175,18        |
| T.V.A. a 10,00% ....     |                                         |      |         | 17,51         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                         |      |         | <u>192,69</u> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1007302 du 15/04/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MR JACQUEY Laurent

MME CHAUDET Christine

21 RUE DES CHENES

01000 BOURG EN BRESSE

### Référence de la Demande

N°: 819 688 du 14/04/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

Téléphone : 06.26.15.05.24 / 06.10.71.25.07

03073-00001-00001-00002 H / Type 4

Date entrée: 16/08/1998

### Délai

Date limite exécution : 30/04/2025

### Observations

Pour toute question voir avec M. Doukouré 07.62.40.99.89

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

| Prestation à réaliser                                   | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|---------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| PL00001 Forfait de déplacement                          | 1,00 | 46,37 | 46,37 | 4,64   | 51,01     |
| PL00004 Recherche et reparation de Fuite (Taux Horaire) | 1,00 | 41,22 | 41,22 | 4,12   | 45,34     |
| Total H.T.                                              |      |       |       |        | 87,59     |
| Total TVA                                               |      |       |       |        | 8,76      |
| Total TTC                                               |      |       |       |        | 96,35     |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DOUKOURE Ibrahima le 15/04/2025

Le Responsable  
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **21 RUE DES CHENES 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **15/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1007302